



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 8 - 2017

Tirants d'eau permis dans la section de Montréal au lac Ontario

Dans la section de Montréal au lac Ontario, le tirant d'eau maximum permis est augmenté à **80.8 dm** (26 pi 06 po) à partir du 20 mars 2017 sous réserve de niveaux d'eau favorables. L'augmentation s'applique **à tous les navires**. À noter qu'il n'y aura **aucune tolérance** pour les navires ayant un tirant d'eau dépassant 80.8 dm (26 pi 06 po).

Les navires munis d'un système d'information sur le tirant d'eau approuvé et opérationnel seront autorisés à transiter avec un tirant d'eau de 7cm (3 po) au-dessus du tirant d'eau maximale permis.

Nous rappelons aux navigateurs que dans le cas des navires chargés à un tirant d'eau excédant 80.0 dm (26 pi 03 po), leur vitesse sera surveillée étroitement entre l'écluse de Saint-Lambert et l'île Saint-Nicholas.

Le 10 mars 2017